

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Parasilico AM 85-1 T

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS
Roterijstraat 201-203
B-8793 Waregem - Belgium
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68
info@dl-chem.com - www.dl-chem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	telephone number +32 2 264 96 30 (normal fee) if emergency number not available
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande
EUH208 - Contient Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane,
Tetrakis(methylethylketoximino)silane, 3-aminopropyltriéthoxysilane, 3-(2-
aminoethylamino)propyltriméthoxysilane. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Parasilico AM 85-1 T

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane	(n° CAS) 22984-54-9 (Numéro CE) 245-366-4 (N° REACH) 01-2119987100-43	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373
2-Pentanone, O,O',O''-(methylsilyldi)trioxime	(n° CAS) 37859-55-5 (Numéro index) 484-460-1	0,1 - 2,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT RE 2, H373

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane	(n° CAS) 22984-54-9 (Numéro CE) 245-366-4 (N° REACH) 01-2119987100-43	(C >= 3,755) Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
- Symptômes/lésions après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Non inflammable. Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Parasilico AM 85-1 T

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Température de manipulation : 5 - 40 °C

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec et frais.

Durée de stockage maximale : 12 mois

Température de stockage : 5 - 25 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

méthanol (67-56-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	260 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
UE	Peau	
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	266 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	333 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	250 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D
France	VME (mg/m ³)	260 mg/m ³
France	VME (ppm)	200 ppm
France	VLE (mg/m ³)	1300 mg/m ³
France	VLE (ppm)	1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Protection oculaire : Lunettes de sécurité

Protection des voies respiratoires : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate



Parasilico AM 85-1 T

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte.
Couleur	: Transparent. limpide.
Odeur	: caractéristique.
Masse volumique	: 1,02 g/cm ³
Solubilité	: Eau: Insoluble

9.2. Autres informations

Teneur en COV : < 100 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune sous utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
DL50 orale rat	2463 mg/kg (méthode OCDE 401)
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	> 692,06 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 414)
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	> 230,69 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 416)

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	29 mg/kg de poids corporel/jour (méthode OCDE 408)
Danger par aspiration	: Non classé

Parasilico AM 85-1 T

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
CL50 poisson 1	> 100 (120) mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CL50 poissons 2	972,34 mg/l (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1	231,84 mg/l (méthode OCDE 202)
EC50 72h algae 1	18,45 mg/l (méthode OCDE 201)
ErC50 (algues)	72h 94 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (aigu)	57,67 mg/l (méthode OCDE 204)
NOEC (chronique)	>= 115,34 mg/l (méthode OCDE 211)

12.2. Persistance et dégradabilité

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
Biodégradation	28d 20 % (méthode OCDE 301C)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
Log Pow	9,83

12.4. Mobilité dans le sol

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
Log Koc	5,481 EPA (Environmental Protection Agency)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Parasilico AM 85-1 T	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPVB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	
14.1. Numéro ONU	
Non applicable	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Non applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Non applicable	
Non applicable	
14.4. Groupe d'emballage	
Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre
Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Parasilico AM 85-1 T

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : < 100 g/l

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit